



CAHIER DES CHARGES DES FORMATIONS REGIONALES KITE 2017

Chaque qualification fait l'objet d'un règlement spécifique qui constitue la base de travail des formateurs.

La mise en place des formations au niveau régional permet de rendre plus accessibles les qualifications par la proximité géographique des stagiaires et le découpage dans le temps des modules de formation.

Sont concernées les qualifications de :

- Leader club (porte d'entrée à toutes les autres qualifications et unités complémentaires,
- Unité complémentaire sécurité nautique,
- Initiateur power kite,
- Coach kite.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Formation inscrite au calendrier national

Les responsables régionaux de la formation kite (RRF), en accord avec leur président de ligue, informent le collège formation national de leurs projets de formation le plus tôt possible (avant l'AG fédérale). Le collège valide ces projets et inscrit les formations au calendrier qui reste actualisable dans l'année.

2. Implantation

Les formations, suivant leur nature, sont implantées dans les **Ecoles Françaises de Kite** ou à défaut dans une structure support FFVL à partir des ressources locales avec un organisateur responsable dûment identifié.

La structure d'accueil ou l'organisateur prévoit et facture la logistique nécessaire à la formation comprenant entre autres : salle de cours équipée, mise à disposition de matériel si besoin, sécurité, etc.

3. Encadrement

Participer en tant que formateur à l'encadrement d'une formation fédérale demande au moniteur de se positionner dans un rôle et un statut différent de celui vécu dans sa structure professionnelle. En effet, sans volonté d'implication fédérale et dans le monde associatif, l'intervention en tant que technicien spécialiste ne peut suffire pour être reconnu comme formateur potentiel pour la FFVL.

Composition :

- un formateur responsable de stage DEJEPS prioritairement
- un ou plusieurs formateurs (en fonction du nombre de stagiaires) extérieurs à la structure
- pour la partie « Cadre institutionnel et environnement de la pratique / Evaluation du niveau de pratique personnelle » un conseiller technique peut intervenir si besoin.

Nombre de formateurs et de stagiaires :

Pour les situations techniques le nombre varie en fonction de la nature de l'intervention et de la gestion de la sécurité. Pour les situations pédagogiques, 1 formateur encadre jusqu'à 6 stagiaires, 2 formateurs sont recommandés pour 7 à 12 stagiaires.

4. Organisation et préparation

Le responsable de stage assure l'organisation et la préparation de la formation en relation avec le RRF kite :

- Suivi du remplissage et convocation en collaboration avec le porteur de projet.



- Elaboration du budget prévisionnel et respect de celui-ci.
- Préparation logistique et pédagogique, établissement du programme prévisionnel et coordination avec l'équipe de formateurs.
- Rédaction du compte rendu technique et financier sous 30 jours.
- Suivi d'évaluation des candidats en relation avec le collège Formation kite FFVL.

5. Rémunération

La rémunération des formateurs diplômés d'état est de 180 € à 200 € T.T.C. au minimum par jour. Chaque ligue est libre de dépasser ce minimum.

Une journée supplémentaire peut être facturée pour la préparation et le bilan d'un module de formation.

Il appartient à chaque formateur de fournir à la ligue un numéro de SIRET, aucune rémunération n'interviendra sans ce document.

Pour les formateurs extérieurs à la structure, ou dans le cas de l'intervention d'un moniteur fédéral, les frais de déplacement jusqu'au lieu du stage sont pris en charge au tarif en vigueur ; les frais d'hébergement et de nourriture sont également pris en charge durant la durée du stage si nécessaire (éloignement).

6. Budget et aides à la formation

La ligue qui porte le projet de formation en fixe le coût pour les stagiaires. Néanmoins une harmonisation au niveau national est souhaitable.

Les formations régionalisées inscrites au calendrier national font l'objet d'aides financières versées à la ligue organisatrice par la commission formation kite selon un barème fixé en début d'année. La demande d'aide doit être formalisée au plus tôt et ne sera effective qu'à la réception du compte rendu de l'action, du budget réalisé et sur le quota de stagiaires ayant validé leur qualification dans l'année.

7. Constitution des équipes de formation

Pour permettre aux ligues d'assumer leur autonomie dans l'organisation des formations régionalisées, les RRF organisent des regroupements de formateurs au niveau régional. Ces réunions sont l'occasion de dresser les bilans des formations organisées, d'étudier les propositions des formateurs, de rédiger des documents utiles pour les formations et de faire le lien avec la commission formation nationale.

8. Observateur

Le rôle de formateur est accessible à tous les moniteurs diplômés. Néanmoins, dans l'objectif de préparer les futures équipes régionales de formation, les moniteurs intéressés ou les DEJEPS en formation peuvent dans un premier temps venir observer le déroulement d'un stage de formation afin de prendre la mesure de cette fonction.

Les moniteurs désirant suivre tout ou partie d'un stage doivent s'adresser au RRF ou à défaut au conseiller technique du secteur. Il ne sera accueilli simultanément qu'un observateur par stage. Aucune rémunération ne pourra être prise en charge.

Ce cadre général n'est pas unique et figé, il doit être considéré comme un guide pour l'organisateur de formations qualifiantes kite au niveau régional.

Cependant, toutes les adaptations doivent être justifiées afin de garantir la meilleure harmonisation de la formation au plan national.